

# EXCIDEUIL

à Vivre, à Découvrir

n°100

1<sup>er</sup> Trimestre 2015

<http://www.excideuil.fr>

## Édito du Maire Annie SEDAN

Suite à la loi du 17 Mai 2013, un redécoupage des cantons a été prévu sur le plan national.

Pour ce qui nous concerne, un nouveau canton constitué des communes des deux Communauté de Communes du Pays de Lanouaille et de Causses et Rivières en Périgord soit 31 communes et 14 940 habitants.

Ce nouveau territoire portera le nom de canton Isle Loue Auvézère.

Excideuil en sera le bureau centralisateur.

Ce nouveau canton sera représenté à l'Assemblée Départementale par un binôme : Bruno Lamonerie et moi-même.

Nous siégerons dans des commissions aux compétences différentes.

Nous remercions l'ensemble des électeurs qui nous ont fait confiance lors des scrutins des 21 et 29 mars en nous accordant leurs suffrages.

Nous voulons être vos interlocuteurs, vos conseillers vos relais, vos défenseurs. Conseillers Départementaux, nous saurons valoriser notre territoire, le faire vivre, l'animer, vous donner envie de vous y engager.

Dès le 2 avril, le Conseil Départemental s'est réuni pour élire le nouveau Président - il s'agit de Germinal Peiro- et nommer les différentes commissions : permanente et organiques.

Nous nous sommes mis au travail afin de poursuivre la modernisation de la Dordogne, développer son attractivité, améliorer la formation des jeunes et la qualité de vie.

Parallèlement, l'équipe municipale et moi-même continuons notre travail pour Excideuil. Divers travaux sont lancés et de nombreux projets sont en études.

Le prochain vote du budget permettra l'élan de redynamisation de la ville promise lors des élections municipales.

**Je vous souhaite une excellente lecture  
de ce bulletin municipal spécial :  
le numéro 100 !**



## Dernière Minute !

Depuis le 2 avril, ouverture d'une consultation d'ophtalmologie au Centre Hospitalier d'Excideuil assurée par un spécialiste du Centre Hospitalier de Saint Yrieix la Perche le :

**1<sup>er</sup> Jeudi de chaque mois**

Rendez-vous au 05 53 62 25 07 de 9h à 16h30.

# SOMMAIRE

**Page 3 :**                    **ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES**

↳ Les résultats du 2nd tour des élections départementales Canton Isle Loue Auvézère

**URBANISME**

**INFORMATION**

↳ Prévention Entreprises 24

**Page 4 / 5 :**                **TRAVAUX ET ACTIONS**

↳ Travaux suite à Grêle

↳ Travaux de sécurisation

↳ Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics

↳ Assainissement - Bassin d'orage

↳ Travaux de l'Église Saint Thomas et de la Chapelle du Cimetière

**MARCHE DE SAISON**

↳ Excideuil, la Dordogne authentique

**Page 6 :**                    **QUARTIERS / VIVRE ENSEMBLE**

↳ PLUi / PCS

↳ Questions diverses

**LE CHÂTEAU**

↳ Des nouvelles de la bâtisse dominant la Loue

**Page 7 :**                    **ÉCONOMIE :**

↳ La vie des commerces Excideuillais

↳ Boulangerie du Château

↳ Sandwicherie « L'Enka »

↳ Relais entretien et réparation de vélos

↳ Crêpes et galettes

↳ Prochainement

**Page 8 :**                    **VIE ASSOCIATIVE :**

↳ Association des Villages de Causses et Rivières

↳ Association Anim'Excideuil

**ECOLE ÉLÉMENTAIRE**

**Page 9 :**                    **ENVIRONNEMENT**

↳ Déchets sauvages

↳ La Filière Eco-mobilier

↳ Jours et horaires d'ouverture des déchetteries

**Page 10 :**                 **HISTOIRE**

↳ 2015 : Année de la commémoration du 70ème anniversaire de la libération des camps de concentration et d'extermination des nazis

**Pages 11 à 18 :**        **CONSEILS MUNICIPAUX**

↳ Séances du 10 Décembre 2014, 14 Janvier et 11 Février 2015

**Page 19 :**                 **DATES A RETENIR**

**Excideuil infos**

**Directeur de publication : Annie Sedan**

**Adresse : Place Célérier, 24160 Excideuil**

**Imprimé par Imprimerie Bédrine**

**Rue Jean Jaurès 24160 Excideuil**

**Dépôt légal : Avril 2015**



# Élections Départementales

## Les résultats du 2<sup>nd</sup> tour des élections départementales Canton Isle Loue Auvézère

La loi du 17 mai 2013 et les décrets d'application publiés en février et mars 2014 ont prévu un redécoupage des cantons au niveau national.

La Dordogne comptait auparavant 50 cantons et depuis cette loi, ce chiffre a été divisé par deux pour atteindre le seuil de 25 cantons.

Le canton d'Excideuil a été fortement agrandi. Depuis les élections départementales des 22 et 29 mars 2015, il porte le nom de **Canton Isle Loue Auvézère et Excideuil en est le bureau centralisateur (la notion de chef-lieu n'existe plus)**.

**Il regroupe désormais 31 communes.**

La loi a également prévu la mise en place de la parité totale avec l'élection de binômes composés obligatoirement d'un homme et d'une femme, avec un binôme titulaire et un binôme remplaçant.

Les Conseillers départementaux seront 50 à siéger dans le nouveau Conseil départemental qui remplace désormais l'ancien Conseil général.

Leur mandat est effectif pour une durée de 6 ans.

La prochaine élection départementale, qui renouvelera l'ensemble des Conseillers départementaux, se

déroulera donc en 2021.

Lors du 2<sup>nd</sup> tour des élections pour le canton Isle Loue Auvézère, le binôme Bruno Lamonerie - Annie Sedan était opposé au binôme Jean-Pierre Cubertafon - Nathalie Mailler.

### Les résultats ont été les suivants :

Nombre d'électeurs inscrits pour le canton : **11 410**

Nombre de votants : **7678 soit 67,29%**

Nombre de bulletins blancs : **452 soit 5,89%**

Nombre de bulletins nuls : **395 soit 5,14%**

Nombre de suffrages exprimés : **6831 soit 88,97%**  
(du nombre de votants)

**Bruno Lamonerie - Annie Sedan :**  
**3824 voix soit 55,98%**

**Jean-Pierre Cubertafon - Nathalie Mailler.**  
**3007 voix soit 44,02%**

*Le binôme Bruno Lamonerie - Annie Sedan, avec pour remplaçants Jean-Michel Lamassiaude et Corinne Ducrocq, ont donc été élus Conseillers départementaux représentant le canton Isle Loue Auvézère.*

## Urbanisme

**Nouvelle mesure :** prêt à taux zéro (PTZ) pour l'achat de logements anciens à réhabiliter en milieu rural à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Prévue par le projet de loi de finances pour 2015, cette ouverture du PTZ dans l'ancien sur des territoires en milieu rural est destinée à favoriser la revitalisation des centres bourgs. Conditionnée à des travaux de rénovation, elle permettra de mieux prendre en compte la situation de ménages qui souhaitent acquérir et rénover un logement existant.

Elle concerne près de 6 000 communes **dont Excideuil**, sélectionnées pour leur caractère rural, leur niveau de services et d'équipements existants et leur po-

tentiel de logements à réhabiliter pouvant être remis sur le marché.

Pour être éligibles au PTZ, les opérations d'acquisition d'un logement ancien dans ces communes devront s'accompagner de travaux d'amélioration d'un montant au moins égal à 25% du coût total de l'opération.

Ces opérations bénéficieront en outre d'un PTZ aussi avantageux qu'une opération de construction neuve.

Espérons que cette mesure suscitera des acquéreurs qui rénoveront notre parc ancien, important, remarquable, mais parfois en piteux état.

**Alain VAUGRENARD - 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire**

## Information

### Prévention Entreprises 24

« Prévention Entreprises 24 » est un dispositif de prévention qui permet d'informer les commerçants, artisans et agriculteurs par SMS de faits délictueux venant de se produire dans un commerce situé à proximité.

Ce dispositif est le fruit d'un partenariat entre les différentes Chambres (Commerce et Industrie, Métiers, Agri-

culture), la Préfecture, la Gendarmerie Nationale et la Police Nationale.

Une vitrophanie et un autocollant sont fournis à chaque adhérent afin de communiquer son appartenance au réseau à ses clients et surtout dissuader les délinquants

Inscriptions gratuites à l'adresse suivante :

**<http://www.prevention-entreprises24.fr>**

# Travaux et Actions

## Travaux suite à Grêle

### Travaux venants d'être achevés :

- Le plancher des combles de la Mairie. Ces travaux ont été réalisés en régie par les employés communaux
- La toiture des bâtiments du Ciella

### Travaux en cours de réalisation :

- Les vitraux de l'église
- Les vitraux de la chapelle du cimetière

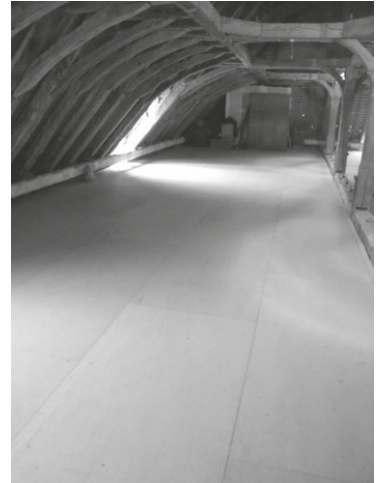
### Travaux restants à réaliser :

- La toiture du bâtiment du gardien du cimetière
- La toiture du Castelet au Château

### Travaux de sécurisation :

Afin de sécuriser la ville pour les administrés et les personnes de passage, la Municipalité réalise ou fait réaliser quelques aménagements :

- Élagage en cours des arbres jouxtant le bâtiment du camping
- Élagage rue du Professeur Jean Faurel
- Busage du fossé réalisé Route de Saint Martin pour stabiliser l'accotement de la chaussée qui devenait dangereuse
- Une étude est en cours pour sécuriser le Boulevard Jean Rebière (ou Boulevard des Écoles), le mur de soutènement de cette rue présentant des menaces d'effondrement



*Le plancher des combles de la Mairie a été entièrement restauré.*

**René THOMASSON - Délégué aux Travaux**

## Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics

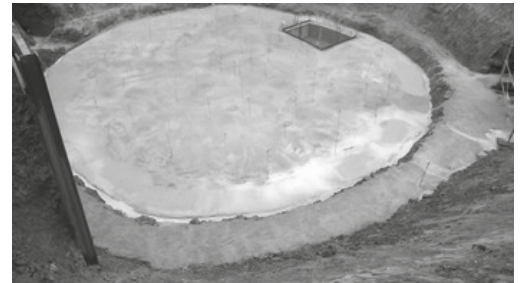
Nous vous rappelons que la commune met en œuvre le PMAVE.

**Pour cela, votre avis est primordial afin de faire d'Excideuil un lieu accessible à tous.**

Un questionnaire a été établi par la *commission ouverte accessibilité (que chacun peut rejoindre sur simple demande auprès de la mairie)* et est distribué par vos référents de quartier depuis le 24 mars.

Un retour de ce questionnaire sera demandé pour fin avril. Nous comptons sur votre collaboration.

**ATTENTION :** le PMAVE est une base de travail qui servira uniquement lorsque la Municipalité mettra en œuvre des projets d'aménagements ou de réaménagements dans la ville. Il ne fera pas l'objet de travaux séparés. (Documents consultables sur le site internet de la commune).



*Le bassin d'orage enterré.*

## Assainissement - Bassin d'Orage

Les travaux du bassin d'orage progressent dans les temps prévus et devraient être terminés pour le mois de mai. Les tests d'étanchéité sont concluants.

Le bassin d'orage permettra de réguler les flux vers le poste de relevage et d'éviter les débordements constatés vers le stade.

Nous présentons toutes nos excuses pour les dérangements occasionnés et faisons avec la SOGEDO tout ce qu'il est possible pour les limiter.



**Nous vous informons également que le Boulevard Eugène Leroy, entre les feux et l'avenue Gambetta, sera régulièrement fermée à la circulation pour les branchements du bassin d'orage entre le mois de mars et le mois de mai.**

**Marc BUFFAT - 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire**

*Le local technique au-dessus du bassin d'orage.*

# Travaux et Actions

## Travaux de la Chapelle du Cimetière et de l'Église Saint-Thomas

**Chapelle du Cimetière** : les vitraux sont en fin de restauration et devrait être remontés d'ici juin.

Il y a eu un impondérable avec la découverte de l'état du meneau de la fenêtre orientale qui menaçait de tomber entraînant le vitrail et, au pire, causant un accident grave. Cela a induit de lourds frais supplémentaires non pris en compte par l'assurance.

**Église Saint Thomas** : En ce qui concerne l'église, les trois vitraux de la façade sud sont actuellement en cours de restauration à Nontron.

Ils seront remontés avant les vacances d'été. Pour ce qui est de la restauration du bas-côté Nord et escalier principal, le montage financier est en cours de finalisation.

Le montant global des travaux se monte à 299 888,85€ TTC. En plus des subventions accordées par la DRAC, le Conseil général et le Conseil régional, des demandes d'aides ont été adressées à la Fondation des Monuments Historiques, à la Sauvegarde de l'Art Français et à la Fondation du Patrimoine.

Dans ce dernier cas il s'agit d'une souscription publique. Une convention pourrait être passée avec cette dernière ouvrant autorisation à lancer la souscription.

**Ainsi, vous pouvez soutenir notre action par toute forme de dons** au titre de l'impôt sur le revenu ou de l'ISF, mais aussi au titre de l'impôt sur les sociétés en apportant un mécénat financier, de compétence, en nature, sous forme de produit-partage ou en intégrant un Club de mécènes si vous êtes une entreprise.

Dans ce cas la plus large information sera faite afin de sensibiliser un maximum de personnes et recueillir un maximum de dons.

Car, quoiqu'il arrive, le bouclage financier devra être complété soit par un emprunt soit par les fonds propres de la commune. Et cela ne sera que le début d'un long parcours pour la restauration extérieure et intérieure. Le montant des travaux pour les extérieurs est actuellement chiffré à hauteur de 911 481,60€ TTC.

*Alain VAUGRENARD - 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire*

# Marché de Saison

## Excideuil, la Dordogne authentique !

Avez-vous regardé l'émission de télévision « Météo à la Carte » sur France 3 vers 13h le vendredi 6 mars 2015 ? Et bien vous pouvez la voir ou la revoir sur le site Internet : <http://www.excideuil.fr>

pour les quelques minutes consacrées au marché d'Excideuil !

Même s'il pleuvait ce jour-là, l'ambiance qui ressort du reportage est chaleureuse.

Chaleureuse grâce à des passionnés haut en couleur comme Bertrand Sagne, Bernard Portail, Jean-Claude Deleau, Christine Bordas la placière du marché surnommée Picsou, Alain « les endives », Véronique Gauthier-Cluzaud maraîchère bio, Paulette Boukhalo « la mémoire du marché », Jean-Pierre Sautonie trufficulteur, Ginette Soulier, Bernard Lansac, Louise Joudinaud correspondante de la Dordogne Libre et bien d'autres ...

Chaleureuse la soupe de carcasse mijotée par Bernard Portail et servie avec de grands sourires par Marie-Thérèse Magnou et Jeannette Cubertefond.

Chaleureuse au son de l'accordéon de Vivi ou de la sono et des animations de

Jean-Claude Deleau. Délicieux les toast au beurre truffé de Jean-Pierre Sautonie.

Ce marché est un endroit unique, c'est France 3 qui le dit ! Et ça ne pouvait pas mieux tomber ce reportage; bel hommage aux bénévoles de l'association du Marché au Gras et aux Truffes qui après de nombreuses années à animer ce marché au gras souhaitent prendre une retraite bien méritée.

Impossible d'imaginer ce marché sans eux. Il y perdrait son âme. Alors espérons que de nouveaux bénévoles prendront le relais aidés par les anciens pour que ces instants précieux continuent d'exister.

Si vous êtes intéressés merci de vous manifester auprès de la Mairie d'Excideuil.

**Hélène DENYS - Déléguée à l'Animation, La Communication et l'Économie**  
Compte d'exploitation de l'entreprise FRERY, gestionnaire du Marché en 2014 :

Recettes : 9881,82€

Dépenses : 10 443,16€

**TOTAL (en perte) : 861,34€**

**Montant versé à la Municipalité : 6244, 42€**

*Bernard Portail et JC Deleau  
(caricature JC Deleau)*

Docteur Collège  
des  
Maîtres  
de la  
Truffe et du Foie Gras  
du Périgord



# Quartiers / Vivre Ensemble

Une réunion avec les référents de quartiers a eu lieu le 24 mars 2015 à 20 heures.

Alain Vaugrenard a présenté les plans en cours d'élaboration, objet de cette réunion.

## **PLUi** - Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Le PLUi remplacera le POS (Plan d'Occupation des Sols) en vigueur actuellement.

L'accent est mis afin de sensibiliser chacun en raison de l'impact de ce plan sur l'urbanisme et l'environnement (définition des zones agricoles, naturelles et constructibles, politique offensive sur l'habitat ancien, construction de logements neufs ...).

## **PCS** - Plan Communal de Sauvegarde.

Objectifs : en cas de catastrophes, sinistres etc :

◇ Recensement des moyens matériels et humains.

◇ Création d'un poste de commandement hiérarchisé pour une efficacité optimale dans la répartition des tâches (secours, hébergements etc).

◇ Mise en place d'une procédure de réception et de diffusion de l'alerte au niveau de la commune pour une réaction immédiate de jour comme de nuit. A ce titre les coordonnées des Référents de quartiers sont notées.

◇ Information de l'existence d'une convention entre la Gendarmerie et les Chambres Économiques de la Dordogne. En cas de cambriolage, une alerte SMS est diffusée aux commerçants, agriculteurs... adhérents au système. Ce service est gratuit.

## **Questions et suggestions diverses**

On déplore le manque de civisme de certains Excideuillais :

- déjections canines

- errance d'animaux

- non stérilisation des chats

- nourriture des pigeons

- stationnements abusifs

- vitesse, sens de circulation non respectés dans la rue Jean Jaurès

- non utilisation des toilettes publiques.

Tous ces éléments nuisent à la bonne entente et au bien être de tous. Quelle image de notre village donne-t-on aux touristes ?

*Campagne de stérilisation des chats libres* : A ce jour, 11 chats (mâles et femelles) ont été opérés.

*Chantiers participatifs* : Appel aux bonnes volontés pour nettoyage, désherbage, fleurissement ...

Les habitants, usagers et certains commerçants souhaitent que la rue Jean Jaurès soit réservée aux piétons.

*Place des tilleuls* : Le parking est principalement occupé par les commerçants et il faudrait prévoir une place réservée aux personnes à mobilité réduite.

**Françoise COURNU - 2ème Adjoint au Maire**

# Le Château

## **Des nouvelles de la bâtisse dominant la Loue**

La partie privée du château d'Excideuil vient d'être achetée par **M Tom Van Der Bruggen**, résidant à Monaco et *créateur des jeux en bois Kapla*.

Ce mélomane et violoncelliste amateur est prêt à nous soutenir en promouvant des manifestations festives et culturelles.

Après plusieurs rencontres, nous avons conclu une convention avec lui afin que le Château dans sa totalité reste un élément touristique majeur.

Nous pourrions conserver :

### **1/ Le droit à l'image :**

La commune et la Communauté de Communes pourront continuer à photographier sa partie privée ainsi que son parc pour des besoins de communication (affiche, promotion touristique etc)

### **2/ Les manifestations de la commune :**

La commune maintiendra ses concerts, animations et location de la salle de spectacles dont elle est propriétaire. M Tom Van Der Bruggen accepte ainsi les éventuels troubles de voisinage liés au bruit.

### **3/ Les visites du Château :**

Elles seront maintenues pour la saison touristique à raison de 50 jours par an, engagement pris auprès de la DRAC

**4/ Les activités d'escalade** seront poursuivies en contrebas du terrain, sur les falaises du Château.

**5/ La cour intérieure et les remparts**, également municipaux, pourront être utilisés au minimum une à deux journées par an (feu d'artifices, soirée à thèmes etc)

Nous avons veillé à ce qu'il s'établisse une synergie entre l'intérêt privé et l'intérêt général.

Je veux **remercier vivement M Franz Van Der Motte, précédent propriétaire de la partie privée.**

En ces circonstances de crise, nous n'avons pas pu assumer l'achat du château (trop d'investissement pour notre commune) mais M Van Der Motte nous a permis d'entrer en contact avec M Van Der Bruggen et de tisser des liens de confiance entre les collectivités et lui.

**Paulette BOUKHALO - 4ème Adjointe au Maire**



## La vie des Commerces Excideuillais

Si certains commerces ont fermé leurs portes : le Bar PMU, place du Château ou le salon de coiffure « Coiffure Sylvie » rue Jean Jaurès, d'autres boutiques et services ont heureusement pris le relais, confirmant le dynamisme et l'attractivité de la ville.

### Boulangerie du Château



*Dominique Lavaud.*

Les époux Barrière ont pris une retraite bien méritée et ce sont Dominique et Christelle Lavaud qui ont repris le flambeau pour la fabrication du bon pain que les français affectionnent tant.

Dominique Lavaud est boulanger depuis 1988, ayant terminé son superbe cursus 2ème d'Aquitaine.

Il travaillait pour Daniel Barrière depuis le 1er septembre 1992 et c'est tout

naturellement qu'il a repris ce commerce en y ajoutant sa touche personnelle.

Sa spécialité ? La fameuse Pétrisane, une baguette croustillante déclinée en plusieurs saveurs : graines, noix, fibres et même chorizo.

Pour cet été, Dominique et son équipe préparent une nouvelle variété : la Pétrisane olives et tomates séchées qui ravira à coup sûr les papilles des gourmets.

La boulangerie, située place du Château, est ouverte du

**Mardi au Samedi de 7h à 13h et de 15h à 19h30**

**Dimanche de 7h à 13h - Tel 05 53 62 44 51**

### Sandwicherie « L'Enka »

Philippe et Cathy vous accueillent dans leur toute nouvelle sandwicherie située 16 place Bugeaud.

Le couple proposent divers sandwiches, paninis, pains bagnats et kebab, des frites seules ou accompagnées, des barquettes de viande et même des croque-monsieur ou des quiches lorraines.

Ils proposent également des formules sandwiches boissons et desserts à des prix très compétitifs.

Leurs superbes sandwiches sont déjà réputés pour leur générosité et leur capacité à combler les appétits même les plus féroces !

A emporter ou à déguster sur place, « L'Enka » offre en sus une très grande amplitude horaire pour les faims



*Cathy et Philippe David.*

matinales ou celles plus tardives.

En effet, la boutique est ouverte de :

**9h à 21h : Lundi, Mardi, Mercredi**

**8h à 21h : Jeudi**

**10h à 22h : Vendredi, Samedi**

**17h à 22h : Dimanche**

**Tel 05 53 62 04 24**

### Relais Entretien et Réparation de Vélos

Le salon de Thé « Kitsch Kafé » s'est associé avec Mike et Anna Innell et propose un service très pratique : le dépôt de vélos (VTT, tourisme ou route) pour entretien et réparations.

Basé à St Martial d'Albarède, Dordogne Cycle Hire, est une entreprise navigant entre Excideuil et Tourtoirac.

Par l'intermédiaire de Bob, qui travaille au Kitsch Kafé et avec l'accord de Vicki Heidke, propriétaire du salon de thé, vous avez désormais la possibilité de déposer vos vélos dans la rue Jean Jaurès afin qu'ils soient entretenus voire réparés par Mike et Anna. Dordogne Cycle Hire propose même l'enlèvement et la livraison gratuite de vos vélos dans un rayon de 20km autour d'Excideuil.

L'entreprise peut également louer des vélos ou organiser des balades entre amis ou en famille.

**Pour en savoir plus :**

**05 53 52 26 42 ou 06 06 47 29 94**

### Crêpes et Galettes

Jérémie Hurtel, alias Ty G'RéMiam est présent sur la place du Château tous les

**Mercredi de 16h à 21h**

Cet artisan crêpier vous régale de crêpes et galettes de sarrasin faites maison et réalisées à base de produits issus majoritairement de l'agriculture biologique.

Sucrées ou salées, les crêpes et galettes sont préparées, lorsque c'est possible, sans gluten ou sans lactose.

Ty G'RéMiam peut également animer les réceptions et fêtes de famille, à domicile ou sur le lieu qui convient.

**Contact : 06 32 795 792**

**Mail : [bonjour@tygrm.fr](mailto:bonjour@tygrm.fr) ou <http://www.tygrm.fr>**

### PROCHAINEMENT :

Ouverture d'un magasin d'aménagement de la maison, au rond-point à l'entrée de la ville, dans le local anciennement « Kosmod ».

Un Center Affaires dédié à l'aménagement et à la décoration à prix discount.



*Bob est le relais au Kitsch Kafé.*

# Vie Associative

## Association des Villages de Causses et Rivières

**Tremplin pour les Arts** ouvre les portes d'Excideuil aux Artistes en 2015.

**Du 1er juin au 30 septembre 2015**, « **La Galerie** », un espace en duplex situé 11 avenue Pasteur, accueillera peintres, sculpteurs, artisans d'art venus du Périgord, de Gironde, du Limousin, de Corrèze, d'Arcachon ou de Toulouse...

Cet été, **26 artistes** vous feront découvrir leurs œuvres aux styles variés.

« **La Galerie** » est ouverte tous les jours et l'entrée est libre.

### **Dimanche 7 juin 2015 - 2ème "Vide-Atelier d'Artistes"**

Les artistes vident leur fond d'atelier à petits prix de **10h à 18h place Bugeaud (près de l'église) et sous la Halle.**

Vous y trouverez peintures, dessins, esquisses, sculptures, cadres, matériel ou livres d'art d'occasion

tout en dégustant glaces et gaufres artisanales !

Avis aux amateurs d'art...

Entrée gratuite.

### **Dimanche 26 juillet 2015 - 12ème Concours "Peintres en Ville" et Concours Photos Numériques thème « Les Peintres sont en ville »**

Une journée dédiée au regard des artistes, peintres et photographes.

A partir de 8h30, les peintres et leurs chevalets seront en ville et les photographes seront à la recherche des peintres afin d'immortaliser leur vision des "Peintres en ville" !

Trois catégories peinture : Adultes, Jeunes (13-17 ans) et Enfants (6-12 ans)

*Très nombreux prix offerts par nos partenaires à 18h.*

Inscription gratuite.

#### **Pour tous renseignements et Inscriptions :**

**Mail :** tremplinpourlesarts@gmail.com ou

**Office de Tourisme** au 05 53 52 29 79 ou

**Photographe Martial** au 05 53 62 42 96.

*Véronique Métrot / MEMO*

## Association Anim'Excideuil

Suite à la réunion du 10 février dernier, après un tour de table où chacun a pu donner son avis sur les futurs projets et émettre de nouvelles idées, le comité Anim'Excideuil a finalisé son programme pour l'année 2015.

Les manifestations prévues jusqu'à la fin de l'année :

- ✓ Vendredi 29 Mai : Fête du voisinage
- ✓ Dimanche 21 Juin : Feu de la St Jean et Fête de la Musique
- ✓ Mardi 14 Juillet : Fête nationale
- ✓ Dimanche 6 Septembre : Foire de la Sainte Constance, Excideuil en fête
- ✓ Dimanche 18 Octobre : Concours de Belote
- ✓ En Novembre : Bourse aux Jouets
- ✓ En Décembre : Calendrier de l'Avent, Concert de Noël, Vin Chaud.

## Une Fête au Village

Venez nombreux à notre rendez-vous annuel de printemps sur la Place du Cayrifour à St Martin le

### **Vendredi 8 Mai 2015**

Pour une journée festive autour d'un repas qui engendre la convivialité.

Tout au long de la journée de nombreuses activités gratuites et sortant de l'ordinaire vous attendent.

## École Élémentaire

A l'école élémentaire, diverses animations pédagogiques sont mises en place en complément des cours classiques :

► Janvier : naissance du site internet de l'école élémentaire : <https://alienor24.ac-bordeaux.fr/ent/site/site-ecole-elementaire-excideuil>,

► 12 mars : carnaval dans les rues d'Excideuil avec Anim'Excideuil et Merveilleusement Excideuil,

► 27 mars : loto des enfants de l'école,

► 7 et 8 avril : sortie au Futuroscope pour les élèves de CE1 et CLIS,

12 mai : journée rugby pour les élèves du cycle 3,

19 juin : spectacle des élèves des écoles maternelle et élémentaire dans la salle de Spectacles du Château.

## Secours Populaire

La section du secours populaire de la Dordogne organise des événements dans le département pour célébrer son 70ème anniversaire. Les bénévoles des antennes de Mayac et de Périgueux ont décidé de fêter l'évènement en organisant une manifestation **le 31 mai** qui mobilisera les villages autour d'Excideuil, desquels partiront des randonnées dans l'après-midi.

Tous les randonneurs se retrouveront vers 18h dans la salle de spectacles du château où les attendra un moment festif : lâcher de ballons, film, buffet et musique.

Pour la randonnée guidée et contée d'Excideuil : **RDV le 31 mai à 15h parking du château.** La randonnée commencera par un petit tour guidé dans Excideuil puis nous suivrons la boucle du « Pas de ma Mignonne » de 7km environ agrémentée de contes selon l'envie.



# Environnement

## Déchets Sauvages

Une recrudescence des actes d'incivilité et d'abandon de déchets dans les espaces naturels ont été constatés. Conjointement avec le SMCTOM, un inventaire de ces sites est en cours, et des propositions seront faites aux propriétaires afin d'évacuer ces déchets dans de bonnes conditions.

## Tri des Bidons de Combustible

Nous vous informons que, désormais, les bidons plastiques ayant contenu des combustibles de chauffage ne sont plus acceptés dans la collecte des déchets recyclables.

**Ces bidons doivent être déposés en déchetterie** pour être traités par la filière Eco-DDS, filière des Déchets Diffus Spécifiques.

## La Filière Eco-Mobilier

### Les meubles ont un nouvel avenir :

Le Programme Éco-mobilier réunit les distributeurs et les fabricants français de mobilier, les collectivités locales et les acteurs de l'économie sociale et solidaire ainsi que les industriels de la collecte et du recyclage.

Financé par l'éco-participation sur les meubles neufs, le Programme Éco-mobilier, agréé par le Ministère de l'Écologie, favorise la réutilisation et le recyclage des meubles usagés.

### LES 3 SOLUTIONS POUR VOUS DÉFAIRE DE VOS MEUBLES USAGÉS :

- ◇ Le don à des associations de l'économie sociale et solidaire pour les meubles en état d'usage,
- ◇ Les déchetteries publiques partenaires équipées d'une benne Mobilier,
- ◇ Les magasins volontaires.

### CE QUE DEVIENNENT LES MEUBLES USAGÉS :

- ◇ Le recyclage : les meubles usagés sont recyclés. C'est une économie de ressources car la majorité des meubles sont composés de bois, de métaux et de mousses qui peuvent être recyclés,
- ◇ La production d'énergie : les meubles qui ne peuvent pas être recyclés ou réutilisés sont valorisés sous forme de chaleur ou d'électricité.

### La benne Mobilier

Ce sont tous les meubles ou parties de meubles des particuliers qui peuvent être déposés dans la benne mobilier quels que soient le type ou le matériau :



Les éléments de décoration et de récréation ne sont pas considérés comme du Mobilier.

Les déchets suivants sont à orienter vers les autres bennes :

- Tapis, poussettes, sièges auto...
- Sanitaires, parquet, portes, fenêtres...

## JOURS D'OUVERTURES DES DECHETTERIES

### Thiviers ouvert

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi et mardi après-midi.

### Mayac ouvert

Mardi, mercredi, jeudi et samedi.

### Payzac ouvert

Mardi, mercredi, vendredi et samedi.

### La Coquille ouvert

Mardi, jeudi, vendredi et samedi.

### Hautefort ouvert

Mardi, mercredi, jeudi et samedi

## HORAIRES D'OUVERTURES

### HIVER

de début novembre à fin mars  
09h00 - 12h00 / 13h30-17h15

### ETE

de début avril à fin octobre  
08h30 - 12h30 / 13h15-17h45

## Contacts :

### THIVIERS :

Planeau - (Route de St Martin de Fressengeas)  
Tél : 05 53 62 37 03

### HAUTEFORT :

Le Gros du Chatain - (Route du Temple Laguyon)  
Tél : 05 53 51 18 14

### MAYAC :

Déchetterie de Chardeuil  
(commune de Mayac) Tél : 05 53 04 72 31

## Jours Fériés

En raison des jours fériés des mois d'avril et mai, la collecte de vos déchets sera décalée d'un jour.

## 2015 : Année de la commémoration du 70<sup>ème</sup> anniversaire de la libération des camps de concentration et d'extermination nazis.

Du 27 janvier 1945 (Auschwitz) au 5 mai 1945 (Mauthausen), les survivants seront libérés par les armées alliées.

A cette occasion, on peut évoquer la mémoire de trois déportés du pays d'Excideuil.

Il s'agit de **Sylvain Bordas, Albert Ducongé et Camille Bedin**.

**Albert Ducongé** (24 Août 1881-13 Septembre 1967) était un industriel dirigeant de fonderies à Excideuil.

Il participe à la création des premiers maquis de la région tout en menant une intense propagande contre l'occupant et le régime de Vichy. Il soustrait des jeunes au Service du Travail Obligatoire en étroite relation avec Sylvain Bordas, Maire de Coulaures et Conseiller Général du canton de Savignac les Églises.

Trahi tout comme Sylvain Bordas, ils sont arrêtés en novembre 1943.

Ils sont enfermés pour la journée à la Gendarmerie d'Excideuil, conduits au 35°RAD à Périgueux et transférés à Compiègne. De là, après une tentative d'évasion de Sylvain Bordas, ils sont immédiatement envoyés à Buchenwald où ils arrivent le 22 janvier 1944.

Libéré en 1945, Albert Ducongé retrouve l'entreprise familiale. Il sera élu Conseiller général du canton d'Excideuil d'octobre 1945 à 1951.

**Sylvain Bordas** (16 Juillet 1885 - 4 Février 1944).

Il est maire de Coulaures depuis 1935 et Conseiller général du canton de Savignac les Églises depuis la même année. Il est destitué de ses mandats et met en place un service de renseignements avec Camille Bedin. Il soustrait des jeunes au STO et prépare la constitution de futurs noyaux armés.

Arrêté avec Albert Ducongé en novembre 1943, il est enfermé pour la journée à la gendarmerie d'Excideuil, conduits au 35°RAD à Périgueux et transféré à Compiègne. Il est sévèrement malmené à plusieurs reprises et tente même de s'évader de Compiègne. Encore battu sauvagement, il est immédiatement envoyé à Buchenwald où il arrive le 22 janvier 1944 avec Albert Ducongé.

Déjà sévèrement affaibli par les mauvais traitements il décède d'une congestion pulmonaire peu après au block 57.

Sa mémoire est honorée à Coulaures et à Savignac les Églises.



Camille Bedin

**Camille Bedin** (8 Janvier 1893 - 7 Février 1979).

Cet ancien combattant de 1914-1918, est arrivé par hasard à Excideuil en 1918.

Après avoir été gazé et blessé, promu lieutenant il est envoyé en convalescence à l'hôpital de la ville et prend le commandement du Centre de réentraînement.

Démobilisé, il fonde une famille et s'installe comme marchand drapier. Pendant l'entre-deux-guerres, il anime la Fédération ouvrière et paysanne des anciens combattants.

Le 3 mai 1936, il est élu député SFIO de Périgueux et Conseiller général l'année suivante.

Il est le seul parlementaire périgourdin à avoir refusé de voter les pleins pouvoirs au maréchal Pétain.

Il est révoqué de ses mandats et participe à la création du mouvement Libération dans le département.

Arrêté sur dénonciation par la police allemande le 8 octobre 1943 il transite par Périgueux, Limoges et reste interné à Compiègne jusqu'au 25 juillet 1944, date du convoi qui le conduisit au camp de Neuengamme.

Après l'évacuation du camp par les SS son groupe de « déportés otages du Reich » vivra une véritable odyssée dans le Reich en décomposition : Flossenbourg, Thérésienstadt, Brézani en Tchécoslovaquie où ils seront libérés par les partisans tchèques.

Pris en pitié à Würzburg par un officier américain ils seront rapatriés par voie aérienne au Bourget en France.

Il sera Maire d'Excideuil d'octobre 1947 à juin 1957.

Une place de la ville porte son nom. Il était commandeur de la Légion d'honneur.

**Alain VAUGRENARD - 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire**



*La Rotonde des Quatre-Vingts parlementaires qui ont refusé de voter les pleins pouvoirs au Maréchal Pétain.*

# Le Conseil Municipal

**Séance du 10 Décembre 2014**

## **Les Principales Délibérations**

### **◆ ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX DES SÉANCES DU 5 NOVEMBRE 2014**

Le procès-verbal de la séance du 5 Novembre 2014 est adopté à l'unanimité.

Monsieur Mathieu RAYMOND, Directeur de la SOGEDO est venu présenter son entreprise au Membres du Conseil Municipal. Le siège social est à Lyon et 60 personnes sont basées en Dordogne.

Madame le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter ce point à l'ordre du jour : convention d'occupation précaire.

### **◆ LANCEMENT PAVE - AUTORISATION DE FAIRE APPEL A UN BUREAU D'ÉTUDES**

Madame le maire expose au conseil municipal qu'aux termes de l'article 45 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et de ses décrets d'application n° 2006-1657 et 1658 du 21 décembre 2006, il est fait obligation à la commune d'élaborer un plan de mise en accessibilité de sa voirie et de ses espaces publics en vue de les rendre plus accessibles à l'ensemble des personnes handicapées ou à mobilité réduite.

Il est précisé, que, par application du décret, la commune doit porter sa décision d'élaborer un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics à la connaissance du public par affichage en mairie pendant un mois.

Ce plan dresse un diagnostic de l'état général de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, des voiries et des espaces publics. Il fixe les dispositions susceptibles de rendre accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite, l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement d'automobiles situées sur le territoire de la commune. Il précise les conditions et délais de réalisation des aménagements prévus.

Compte tenu de la complexité de la démarche madame le Maire propose de solliciter l'assistance d'un bureau d'études

*Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'élaborer un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics de la commune, précise que cette décision est portée à la connaissance du public par affichage à la porte de la mairie pendant un mois, de solliciter l'assistance d'un bureau d'études, autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces à venir relatives à ce dossier.*

### **◆ DEMANDE DE SUBVENTIONS A L'AGENCE DE L'EAU ET AU CONSEIL GENERAL POUR RACCORDEMENT DE LA PISCINE AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT**

La Présidente informe les membres du conseil municipal de la nécessité à raccorder la piscine et le bâtiment d'accueil au réseau d'assainissement.

Elle rappelle que la piscine doit être mise aux normes avant la saison d'été 2015.

Le coût HT de ce projet s'élève à : 15 693.30 €

La Présidente propose au Conseil Municipal de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général de la Dordogne et de l'Agence de l'Eau à savoir :

\* Agence de l'eau : 25 %

\* Conseil Général : 15 %

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, Autorise le Maire à signer et déposer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général de la Dordogne et de l'Agence de l'Eau.*

### **◆ BIBLIOTHÈQUE - RECRUTEMENT AGENT**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le poste d'adjoint du patrimoine affecté à la bibliothèque municipale est pourvu depuis le 1er janvier 2014 par un agent contractuel.

Elle propose de nommer cet agent au 1er janvier 2015, pour une durée hebdomadaire de 23 heures (20 heures bibliothèque et 3 heures temps d'activités périscolaires), au grade d'adjoint du patrimoine 2<sup>ème</sup> classe.

Ce poste est vacant depuis le départ à la retraite de Madame LANSAC.

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce recrutement.*

### **◆ MISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION**

Madame le maire rappelle au conseil municipal que le contrat d'affermage du service d'assainissement collectif conclu avec la société SOGEDO arrive à échéance le 31 décembre 2015.

Elle indique que la passation d'un nouveau contrat d'affermage pour l'exécution du service nécessite la mise en œuvre de la procédure de délégation de service public prévue par le Code Générale des Collectivités Territoriales.

Compte tenu de la complexité de la procédure et de l'enjeu important du contrat, il est souhaitable de recourir à un prestataire pour une mission d'assistance conseil. Le Syndicat Mixte des Eaux de la Dordogne (SMDE24) est en mesure d'assurer une telle mission dans le cadre d'un marché de prestation de service, qui compte tenu de son montant prévisionnel (3 950.00 € HT) peut être passé sans formalité préalable en application de l'article 28 -3 du Code des Marchés Publics.

*Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de passer sans formalité préalable avec le Syndicat Mixte des Eaux de la Dordogne (SMDE 24) un marché de prestation de service d'assistance conseil pour la procédure de délégation du service public d'assainissement collectif, autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces à venir relatives à ce dossier.*

### **◆ CONTRAT CNP 2015 - RENOUVELLEMENT**

Madame le Maire explique que les contrats d'assurance



# Le Conseil Municipal

relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

*Après en avoir pris connaissance du contrat adressé par CNP Assurances, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer le contrat CNP Assurances pour l'année 2015.*

## ◆ REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2015

La Présidente expose à ses collègues que par délibération du 17 décembre 2012 le Conseil Municipal a porté la part fixe annuelle de l'abonnement relative à l'assainissement de 54,72€ à 90€ à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 et a porté le prix du m3 consommé de 0,70€ à 0,87€.

Elle propose de porter la part fixe annuelle de 90€ à 110€ à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2015 et de porter le prix du m3 consommé de 0,87€ à 1,38€.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide une augmentation de 20€ sur la part fixe annuelle, arrête le prix de la part fixe annuelle à la somme de 110€ à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2015, arrête le prix du m3 consommé à la somme de 1,38€.*

## ◆ REMBOURSEMENT FRAIS A ÉLUE

Madame le Maire informe l'assemblée que Madame Françoise COURNU est allée au magasin DÉCATHLON de Trélissac chercher des articles nécessaires aux animations des « temps d'Activités Périscolaires ».

Le montant de la facture étant inférieur à 150€, il ne lui a pas été possible d'ouvrir un compte au nom de la commune. Par conséquent, elle a dû régler la marchandise au comptant. Le montant de la facture acquittée s'élève à 73,75€.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide du remboursement de la somme de 73.75€ à Madame Françoise COURNU, dit que cette somme sera imputée sur l'article 60632 du budget 2014.*

## ◆ DÉSIGNATION DÉLÉGUÉS AU CA LYCÉE ET COLLÈGE

Madame le Maire indique à l'assemblée que la composition des conseils d'administrations des Établissements Public Local d'Enseignement a été modifiée par décret N° 2014-1236 paru au Journal Officiel du 25 octobre 2014. Par délibération en date du 14 avril 2014, ont été désignés pour siéger :

\* Madame LACOSTE et Monsieur VAUGRENARD au Conseil d'Administration du collège

\* Mesdames LACOSTE et BOUKHALO et Monsieur VAUGRENARD au Conseil d'Administration du lycée.

Le décret prévoit que la représentation de la collectivité de rattachement soit double, ce qui réduit le nombre de représentant de la municipalité.

Par conséquent il y a lieu de désigner :

- Un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger au Conseil d'Administration du collège,

- Deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour siéger au Conseil d'Administration du lycée.

2 candidatures pour le conseil d'administration du col-

lège en tant que délégué titulaire : M VAUGRENARD, Mme LACOSTE

M VAUGRENARD obtient 11 voix

Mme LACOSTE obtient 3 voix

*Le Conseil Municipal désigne :*

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE

Monsieur VAUGRENARD Alain, délégué titulaire

Madame LACOSTE Marie Laure, déléguée suppléante

2 candidatures pour le conseil d'administration du lycée en tant que délégué titulaire : M VAUGRENARD, Mme LACOSTE

2 candidatures pour le conseil d'administration du lycée en tant que délégué suppléant : M NAUD, Mme BOUKHALO

Les 2 délégués titulaires et les 2 délégués suppléants sont élus à l'unanimité.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCÉE

Monsieur VAUGRENARD Alain, délégué titulaire

Madame LACOSTE Marie Laure, déléguée titulaire

Madame BOUKHALO Paulette, déléguée suppléante

Monsieur NAUD Francis, délégué suppléant

## ◆ SUBVENTION COMITE DES FÊTES

Madame le Maire rappelle que par délibération en date du 3 septembre 2014 un acompte de subvention de 1000€ a été attribué au Comité des fêtes.

Pour mener à bien les actions prévues en fin d'année et en début 2015, l'association demande qu'une subvention complémentaire lui soit attribuée.

Madame le Maire propose qu'une subvention de 1 000€ soit versée.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 1 000€ au Comité des fêtes, dit que cette subvention sera imputée à l'article 6574 du budget 2014.*

## ◆ RPI EXCIDEUIL - SAINT MÉDARD D'EXCIDEUIL

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que des rencontres ont eu lieu entre les Maires, les directrices des 2 écoles, l'inspecteur de circonscription, en vue de rechercher un accord sur les modalités et les conditions d'un éventuel regroupement pédagogique entre les écoles d'Excideuil et Saint Médard d'Excideuil

Une nouvelle rencontre avec les élus de Sait Médard d'Excideuil est prévue le 19 décembre et un conseil d'école regroupant les deux écoles se tiendra le 13 janvier 2015.

Par conséquent, le Conseil Municipal délibérera sur ce regroupement lors de la séance du 14 janvier 2015.

## ◆ DISTRIBUTION DE PROPANE PAR RÉSEAU - SIGNATURE DE CONVENTION D'AUTORISATION DE TRAVAUX ET ACCORD DE PRINCIPE POUR RACCORDEMENT DES BÂTIMENTS COMMUNAUX AU RÉSEAU

Le Syndicat d'Énergies de la Dordogne (SDE 24) et TONTALGAZ ont signé en février 2014 une convention de concession de distribution publique de gaz propane.

Par délibération en date du 16 octobre 2012, le Conseil Municipal a autorisé Madame le Maire à prendre contact

# Le Conseil Municipal

avec le SDE 24 afin de présenter les possibilités de mise en place sur la commune.

Une réunion publique a eu lieu le 11 septembre 2014 et une conseillère de TOTALGAZ a prospecté les entreprises et les particuliers.

La Commune d'Excideuil met à la disposition du concessionnaire un terrain métré, sur lequel seront implantées les installations de stockage de propane. Parcelle AC 81 – lieu-dit « le réservoir ».

La commune s'engage à :

\* Mettre à disposition à moins de 200 mètres du stockage un poteau incendie raccordé au réseau.

\* Viabiliser le terrain en eau

\* Viabiliser le terrain en électricité

Le concessionnaire s'engage à :

\* Réaliser les travaux nécessaires situés sur l'emprise du terrain mis à disposition dont les clôtures

\* Les travaux de mise en place de la station de stockage de gaz

\* Le raccordement des accessoires liés au stockage.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer avec TOTAL GAZ la convention de mise à disposition de ce terrain.*

## ◆ CONVENTION OCCUPATION PRÉCAIRE

Madame le Maire rappelle à ses Collègues les surfaces de terrains louées par la Commune à M. Robert DURAND à savoir : Lieu-dit « La Baysse » 1 ha 23 a 00 ca section AE n° 27 est louée en partie pour une contenance de 73 a 00 ca par convention du 07/11/2005 - 2 ha 11 a 10 ca section AE n°28 est louée en totalité par convention du 07/11/2005 **Soit 2 ha 83a 10 ca**

Monsieur DURAND Robert ayant cessé son activité, Monsieur DURAND David souhaite exploiter ces parcelles vacantes.

Le loyer s'élève à 149.53€.

Le montant de chaque terme annuel sera déterminé en prenant comme base l'indice en vigueur au jour de chaque échéance annuelle.

Elle propose à l'assemblée d'établir des conventions passées avec Monsieur DURAND David.

Les Conseillers Municipaux ne souhaitent pas louer à Monsieur David DURAND la parcelle cadastrée AE N° 27 afin de la rétrocéder à la société de chasse en vue du fleurissement.

*Le Conseil Municipal, décide de passer une convention d'occupation précaire passée avec Monsieur DURAND David pour : Lieu-dit « La Baysse » 2 ha 11 a 10 ca section AE n° 28 est louée en totalité pour un loyer de 110€, autorise le Maire à signer cet avenant et toutes pièces nécessaires à cette affaire.*

## ◆ QUESTIONS – INFORMATIONS DIVERSES

### -> Compte rendu CCCRP :

La commission « voirie » s'est réunie le 8 octobre à la vue des difficultés constatées quant à la gestion complète des routes intercommunales il est proposé à la commission « voirie » de revoir les compétences de ladite commission (prise en charge des bords de route et modification du kilométrage pris en compte). L'entretien des PDI

PR reste à la charge des communes une compensation financière devra être votée en conseil communautaire.

La commission « Projet de santé intercommunal » s'est réunie le 23 octobre : le montage financier est en cours de finalisation.

-> Courrier émanant de l'agence AXA d'Excideuil regrettant le déplacement des commerces non sédentaires vers le haut de la ville.

-> Une réunion a eu lieu le 9 décembre à 20h30 avec les commerçants d'Excideuil : 27 présents et 5 excusés

-> Courrier émanant de Madame la Député suite à un appel téléphonique de Madame BONNET Odette se plaignant de l'incivilité des élèves de la cité scolaire

-> Délibération de la Commune de SORGES relative à la position de la commune sur le projet d'implantation de six éoliennes sur le territoire de la Communauté de Communes Causses et Rivières.

## Séance du 14 Janvier 2015

### Les Principales Délibérations

Avant d'ouvrir la séance, Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir observer une minute de silence en hommage aux victimes des attentats contre *Charlie Hebdo*, commis le 7 janvier 2015 à Paris et contre l'épicerie casher le 9 janvier de la Porte de Vincennes, à Paris.

### ◆ ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2014

Le procès-verbal de la séance du 10 Décembre 2014 est adopté à l'unanimité.

### ◆ RÉSEAU TOTAL GAZ

Madame LEROY, de la société TOTALGAZ a présenté le bilan de la prospection réalisée sur la commune entre les mois de septembre et janvier 2015.

112 foyers ont été visités. 91 n'ont pas donné suite leur mode de chauffage étant électrique et par conséquent le coût de l'installation trop élevé.

A ce jour 24 contrats avec des particuliers ont été signés et le réseau gaz ne peut être validé dans ces conditions. Le lieu de stockage retenu se situe rue Antoine Gay et est à l'opposé des demandes.

Madame le Maire précise que la Commune ne souhaite pas s'engager pour le raccordement des bâtiments communaux.

### ◆ PRÉSENTATION DU PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS

Monsieur BUFFAT informe l'assemblée que le service des routes du Conseil Général a participé le 8 janvier dernier à la première réunion de mise en route de l'élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics.

Les commerçants et les handicapés étaient conviés et ne se sont pas déplacés.

Les grandes lignes du cahier des charges ont été définies.

# Le Conseil Municipal

Un calendrier et un échéancier ont été établis et la mise en œuvre devrait avoir lieu avant la fin de l'année.

Messieurs MAGNOU, BOSSAVY et NAUD, conseillers municipaux participeront au comité de pilotage.

## ♦ CRÉATION RPI EXCIDEUIL SAINT MÉDARD D'EXCIDEUIL

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que l'inspecteur de circonscription souhaite mettre en place un RPI entre les écoles de Saint Médard d'Excideuil et Excideuil.

Les effectifs prévisionnels de l'année scolaire 2015-2016 des écoles maternelle et élémentaire d'Excideuil font apparaître une diminution du nombre d'élèves.

Cette baisse pourrait avoir une incidence sur l'organisation de l'école dès la prochaine rentrée.

Madame le Maire ajoute que la Commune de Saint Médard d'Excideuil a, elle aussi, une baisse des effectifs de son école.

Différentes rencontres ont eu lieu entre les Maires, les directrices des 2 écoles, l'inspecteur de circonscription, les délégués de parents d'élèves en vue de rechercher un accord sur les modalités et les conditions d'un éventuel regroupement pédagogique.

Madame le Maire propose au Conseil une solution intermédiaire pour l'année scolaire 2015/2016 qui permettrait à Saint Médard de conserver sa classe maternelle et à Excideuil de conserver son ouverture provisoire en accueillant les 3 élèves en Toute Petite section et les 5 élèves du CM2 de Saint Médard à Excideuil.

Cette solution laisserait plus de temps pour préparer dans de meilleures conditions la mise en place d'un RPI pour la rentrée scolaire 2016/2017.

- *SURSOIT à la proposition d'un regroupement pédagogique entre les écoles publiques d'Excideuil et de Saint Médard d'Excideuil,*

- *ÉTUDIERA la possibilité de mettre en place ce regroupement pour la rentrée scolaire de septembre 2016.*

## ♦ DEMANDES DE SUBVENTIONS : AMÉNAGEMENT DU BOURG

Le Maire informe ses collègues de son intention de solliciter une subvention auprès de l'État au titre de la DETR 2014, du conseil Général de la Dordogne au titre du Contrat d'objectif 2015 et de la ligne « aménagement du bourg » pour l'opération suivante :

\* Aménagement des places Achille Moulinier et des Promenades, de la liaison avec l'Avenue Eugène Le Roy. Montant estimatif de 337 260€ HT dont 30 660€ HT d'honoraires.

Le Projet de création d'une maison de santé place Achille Moulinier, l'implantation d'un bassin d'orage place des promenades et l'élaboration d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics rendent ces aménagements indispensables à court terme.

Ces travaux se réaliseraient en plusieurs phases d'aménagement, dans le cadre d'un marché global :

\* Parking véhicules service hôpital – Rue Jean Moulin (82 400€ et 49 100€)

\* Liaison Avenue Eugène Le Roy (13 700€)

\* Place des Promenades (82 700€)

\* Place Achille Moulinier (78 700€)

Le plan de financement HT serait le suivant :

<b>Part Communale</b>	87.168€
<b>Etat (DETR)</b>	122 640€ (40% x 306.600€)
<b>Département / Contrat d'objectifs</b>	67 452€ (20% x 337.260€)
<b>Département / Ligne « Aménagement de bourgs »</b>	60.000€ (20% x 300.000€ base plafonnée)
<b>Coût Total</b>	337 260€

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le montage financier de cette opération, sollicite de l'État l'attribution d'une subvention au titre de la DETR 2015, sollicite du département l'attribution d'une subvention au titre « des aménagements de bourg », et l'inscription dans le cadre du Contrat d'objectifs 2015, donne mandat au Maire pour signer, avec le Conseil Général, le Contrat d'objectifs 2015.*

## ♦ CONTRAT D'OBJECTIF

Le contrat d'objectifs 2011/2012 incluait les travaux de rénovation dans l'espace jeunes afin d'accueillir les activités culturelles et périscolaires.

Ce local sera aussi utilisé dans le cadre du temps d'activité périscolaire.

Le montant prévisionnel des travaux était de 60 917€ HT avec une prise en charge de 30 %.

Les travaux n'ont pas débuté et le Maître d'Œuvre a réactualisé les prix.

La nouvelle estimation est donc de 80 881€ HT.

La DETR n'a pas été demandée pour ce projet.

Madame le Maire demande une réactualisation sur le contrat d'objectif 2015.

Le plan de financement HT serait le suivant :

<b>Part Communale</b>	56 617€
<b>Contrat d'objectif 30 %</b>	24 264€
<b>Coût Total</b>	80 881€

*Le conseil municipal, à l'unanimité, Sollicite l'inscription de cette opération dans le cadre du Contrat d'Objectifs 2015 et approuve le montage financier des opérations, donne mandat au Maire pour signer, avec le Conseil Général, le Contrat d'Objectifs 2015.*

## ♦ CONVENTION D'ADHÉSION AU POLE SANTE DU CDG

Madame le Maire informe que par délibération en date



# Le Conseil Municipal

du 7 mai 2007, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer au pôle de santé et sécurité au travail du Centre de Gestion de la Dordogne.

Une convention d'adhésion a été signée et arrive à expiration.

Une nouvelle convention doit être signée entre le Centre de Gestion de la Dordogne et la commune à compter du 1er janvier 2015.

Elle est conclue pour une année et renouvelable 2 fois.

Le pôle santé et sécurité au travail se compose d'un responsable, de médecins du travail, de deux assistants de prévention, d'une psychologue du travail et d'assistants administratifs.

Ce service est destiné avant tout à assurer des missions en matière de surveillance médicale et d'action en milieu professionnel.

Ce service est financé par une cotisation additionnelle de 0.35 % assise sur la masse salariale de la collectivité.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, mandate Madame le Maire pour signer la convention à intervenir à compter du 1er Janvier 2015, entre le Centre de Gestion de la Dordogne et la commune, pour le Pôle Retraite, autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces comptables y afférentes.*

## ◆ SDE 24 - IMPLANTATION D'UNE BORNE POUR VÉHICULE ÉLECTRIQUE

Le SDE 24 a élaboré un projet de déploiement d'un réseau de bornes de charge pour les véhicules électriques en Dordogne, dans lequel il a prévu l'installation d'une borne sur la commune d'Excideuil.

Ce projet présente les caractéristiques suivantes :

- Chaque borne disposera de 2 points de charge
- Les bornes seront implantées sur la voie publique, avec une garantie d'accès à tous les électro-conducteurs
- L'identification et le paiement seront possibles par carte bancaire ou téléphone sans contact
- Outre la mise à disposition gracieuse des emplacements de stationnement devant les bornes, aucun effort financier ne sera demandé aux communes.

Afin de mener à bien ce projet, le SDE 24 a modifié ses statuts pour intégrer la compétence optionnelle, prévue à l'article L.2224-37 du Code général des collectivités locales, relative aux infrastructures de charge de véhicules électriques.

Les collectivités locales doivent expressément transférer la compétence.

*Le conseil municipal, à l'unanimité, décide, de transférer au SDE-24, sans réserve, la compétence prévue à l'article L.2224-37 du Code général des collectivités.*

## ◆ PROCÉDURE D'ADHÉSION AU SYNDICAT MIXTE A RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne a approuvé, par délibération du 21 octobre 2014, les demandes d'adhésion des Communauté de Communes du Pays de Fénelon et du Périgord vert Nontronnais ayant décidé d'étendre leur adhésion au syndicat mixte à l'en-

semble des communes les composant.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les adhésions, au Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne, de l'ensemble des communes composants la Communauté de Communes du Pays de Fénelon et du Périgord vert Nontronnais et la modification subséquente de l'article 1er des statuts portant composition du Syndicat Mixte.*

## ◆ QUESTIONS - INFORMATIONS DIVERSES

-> Madame SEDAN lit une correspondance du Conseil Général annonçant le maintien des aides du Département aux Communes pour l'année 2015.

-> Francis NAUD souhaite être remplacé dans ses fonctions de délégué au Relais d'Assistance Maternelle. Paulette BOUKHALO est candidate et est désignée à l'unanimité pour le remplacer.

-> Val Natura se déroulera du 02 au 05 juin 2015 à Excideuil et ses alentours. Il s'agit d'un rallye sportif pédestre et culturel réservé au + de 55 ans par équipe de 2. Cette quatrième édition aura pour fil rouge l'histoire de Richard Cœur de lion et de son passage sur les terres d'Excideuil. Ce rallye se déroule sur plusieurs jours avec des étapes sportives adaptées, des découvertes culturelles et des visites de sites exceptionnels.

-> Monsieur BUFFAT a assisté à une réunion des acteurs « sports de nature » en Dordogne. Un effort général pour les sports de pleine nature se fait ressentir. Ces activités peuvent générer des retombées économiques importantes et pourraient aussi créer des emplois.

## Séance du 11 Février 2015

### Les Principales Délibérations

#### ◆ ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 JANVIER 2015

Le procès-verbal de la séance du 14 Janvier 2015 est adopté à l'unanimité.

#### ◆ INTERVENTION DE ROMAIN ESCANDE - PRÉSENTATION DE L'APPEL A PROJET « PÉRIGORD SENSATION »

Monsieur ESCANDE, responsable de l'EPIC, présente Périgord Sensation et remercie les élus pour leur intérêt pour le tourisme.

Périgord sensation regroupe 4 territoires : Jumilhac le Grand, Thiviers, Lanouaille et la Communauté de Communes Causses et Rivière en Périgord.

Ces 4 territoires unifiés ont comme objectif de proposer un plus grand nombre des prestations touristiques et une mutualisation des moyens.

Il s'agit aussi de concurrencer le Périgord Noir en attirant les touristes sur ce territoire grâce aux activités « pleine nature » proposées. Les brochures, Guide, sets de table, cartes touristiques sont communes aux quatre territoires.

M. Charles LABROUSSE informe qu'il y aura bientôt 5 territoires avec le pays d'Hautefort (actuellement avec le terrassonnais). Il participerait donc pour 1/5<sup>ème</sup>.

# Le Conseil Municipal

L'entité Périgord sensation va répondre à un appel à projet à compter de début mars 2015. Cela permettrait de donner au territoire une aura supérieure et d'obtenir des subventions pour aider à :

- \* Rénovation des locaux,
- \* Plan de formation
- \* ANT : animation numérique du territoire (quand l'office de tourisme est fermé par exemple)
- \* Annonce : bourse aux dépliants touristiques à Savignac les Églises le 30 mars 2015.

## ◆ DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN CHÂTEAU D'EXCIDEUIL

Le 10 février, s'est tenue une réunion à Périgueux en présence de M. BASSAGER secrétaire général de la Préfecture, M.SAUTONIE, M.GADRAT du Conseil général, Expert financier, Finances Publiques, Mrs BUFFAT, LABROUSSE, ESCANDE.

Madame le Maire informe :

- La commune d'Excideuil s'est dotée par délibération du Conseil municipal en date du 15 septembre 1987 d'un droit de préemption urbain qui couvre notamment l'emprise foncière du Château

- Par délibération en date du 9 mai 2014 le Conseil Municipal m'a déléguée la compétence pour exercer ce droit de préemption

- Compte tenu de l'existence de ce droit, la commune a reçu en Mairie une déclaration d'intention d'aliéner au prix de 700 000 € (Sept cent mille euros) outre 65 000 € de commission d'agence par M<sup>o</sup> LATOUR et VALEGEAS notaires à PÉRIGUEUX selon lettre en date du 7 Janvier 2015 réceptionnée en Mairie le 8 Janvier.

- Cette Déclaration d'Intention d'Aliéner porte sur l'immeuble du château, cadastré section AB N° 445, 446, 447 du plan qui appartient à Mr VAN DER MOTTE

- J'ai à ce stade la possibilité d'exercer le droit de préemption, d'en déléguer l'exercice conformément à l'article L 213-3 du Code de l'urbanisme ou de renoncer à l'exercice du droit de préemption et de laisser la vente se faire.

- En l'état et préalablement à toutes décisions je vais missionner le Directeur de France Domaine pour obtenir une estimation de la valeur de l'immeuble.

## ◆ RÉGIME INDEMNITAIRE 2015

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à La Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 88,

VU le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984,

VU le décret n° 2002-61 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité d'administration et de technicité et l'arrêté interministériel du 14 janvier 2002 fixant les montants de référence de l'indemnité d'administration et de technicité,

VU le décret n° 97-1223 du 26 décembre 1997 portant création d'une indemnité d'Exercice de Missions des préfectures et l'arrêté ministériel du 24 décembre 2012 fixant les montants de référence de l'indemnité d'exer-

cice de missions de préfecture

CONSIDÉRANT les montants annuels maxima prévus par les textes susvisés,

*Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide, d'instituer les indemnités suivantes au profit des agents de la commune :*

*Indemnité d'exercice des missions des Préfectures (IEMP)*

*Le montant individuel de la prime ne peut excéder le montant de référence correspondant au grade de l'agent multiplié par le coefficient 3.*

*Le versement de l'IEMP se fera semestriellement, en juin et décembre.*

*Indemnité d'Administration et de Technicité*

*Les indemnités versées aux agents à temps non complet seront calculées au prorata de leur temps de travail hebdomadaire. Les taux des indemnités évolueront dans les mêmes conditions que la rémunération des fonctionnaires, dans la limite des montants maxima réglementaires (disposition facultative)*

*Ces indemnités seront versées, semestriellement en juin et en décembre.*

*Le maire est chargé de fixer, par arrêté, le montant individuel attribué à chaque agent en fonction des critères suivants :*

⇒ De l'absentéisme

⇒ De la disponibilité de l'agent

⇒ Des efforts de formation

⇒ De la responsabilité exercée par rapport au grade

⇒ Du respect des objectifs et de la prise d'initiatives

*La présente délibération prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.*

## ◆ OUVERTURE LIGNE DE TRÉSORERIE

Madame le Maire explique que les crédits procurés par une ligne de trésorerie n'ont pas pour vocation de financer l'investissement et ne procurent aucune ressource budgétaire.

Ils ne financent que le décalage temporaire dans le temps entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes. La ligne de trésorerie est destinée à faire face à un besoin de fonds ponctuel, voire plus encore, éventuel.

Il s'agit d'un droit de tirage permanent dont bénéficie la collectivité auprès de l'organisme prêteur dans la limite d'un plafond et d'une durée négociés dans le contrat et avec une mise à disposition immédiate des fonds. Les flux sont inscrits hors budget, en classe 5 : comptes financiers.

En revanche les frais financiers qu'elle génère apparaissent dans le budget et doivent donc être financés par une recette propre.

Madame le Maire expose la nécessité d'ouvrir une ligne de trésorerie auprès d'un établissement bancaire.

La réalisation des travaux suite à l'orage de grêle et la construction de la station d'épuration ont mis à mal la trésorerie de la commune, les indemnités d'assurance et les subventions étant notifiées et pas versées.

# Le Conseil Municipal

La Commune décide de contracter auprès du Crédit agricole Charente Périgord une ouverture de crédit d'un montant de 150 000 € dans les conditions suivantes :

- Montant : 150 000 €
- Durée : 12 mois
- Marge : 1.5 %
- Commission d'engagement : 450€

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer le contrat d'ouverture de crédit ligne de trésorerie avec le crédit agricole Charente Périgord et de procéder aux demandes de versement des fonds et au remboursement des sommes dues, dans les conditions prévues dans le contrat d'ouverture de crédit du Crédit Agricole Charente Périgord.

*Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de contracter auprès du Crédit Agricole Charente Périgord une ouverture de crédit d'un montant de 150 000 € telle qu'énoncée ci-dessus pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, autorise Madame le Maire à signer le contrat d'ouverture de crédit Ligne de trésorerie du Crédit Agricole Charente Périgord, autorise Madame le Maire de procéder aux demandes de versement des fonds et au remboursement des sommes dues, dans les conditions prévues dans le contrat d'ouverture de crédit du Crédit Agricole Charente Périgord.*

## ◆ VENTE PARCELLE AC 135 EMPLACEMENT RESERVE

Madame le Maire expose :

La parcelle référencée au cadastre section AC N° 135 pour une superficie totale de 11 a et 10 ca est grevée partiellement d'un Emplacement Réservé au Plan d'Occupation des Sols.

L'acquisition de cette parcelle représente un intérêt majeur pour la Commune en permettant de sécuriser le carrefour RD 76 et VC 1.

Le propriétaire souhaite réaliser cette vente au profit de la Commune sans mettre en œuvre la procédure de mise en demeure.

Des négociations vont donc être engagées afin de déterminer un découpage de la parcelle à acquérir correspondant aux besoins de la Commune et tenant compte des aménagements réalisés par le propriétaire en lien avec sa maison d'habitation non concernée par l'Emplacement Réservé.

Le Service des Domaines va être consulté afin de déterminer la valeur de la parcelle.

*Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve dans l'intérêt général de la Commune l'acquisition d'une partie de la parcelle référencée section AC N° 135 pour une superficie à définir en fonction des besoins, mandate Madame le Maire pour réaliser toutes démarches préalables à cette acquisition et signer l'acte authentique correspondant, prend en charge les frais notariés ainsi que les frais de géomètre.*

## ◆ PERMISSION DE VOIRIE France TELECOM

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29,

Vu le code des postes et des communications électroniques, notamment son article L. 47,

Vu le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public,

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

Le Maire propose au conseil municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide :*

*1° d'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications, à savoir pour 2015 :*

- 40,25€ par kilomètre et par artère en souterrain
- 53,87€ par kilomètre et par artère aérien
- 26,83€ par m<sup>2</sup> au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques (cabine notamment)

*Il est précisé qu'une artère correspond à un fourreau contenant, ou non, des câbles (ou un câble en pleine terre) en souterrain et à l'ensemble des câbles tirés entre deux supports.*

*2° de revaloriser chaque année ces montants en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.*

*3° d'inscrire annuellement cette recette au compte 70323.*

*4° de charger le Maire du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.*

## ◆ OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC HORS JOUR DE MARCHÉ

Madame le Maire fait part à ses collègues de la demande reçue en Mairie pour une autorisation de stationnement d'un véhicule sur le domaine public en vue de la vente hebdomadaire de galettes salées et de crêpes sucrées à emporter en dehors des jours de marché.

Cette vente aurait lieu tous les mercredis soir de 16 heures à 21 heures, place du château.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer le minimum de perception soit 2,50€ par jour pour l'emplacement et de fixer à 3,00€ la redevance journalière pour le branchement électrique.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide pour cette demande de l'application du minimum de perception soit 2,50€, indique que pour le stationnement des marchands ambulants en dehors des jours de marché, le tarif appliqué pour les droits de place à savoir 0,17€ le m<sup>2</sup> servira de*



# Le Conseil Municipal

base au calcul de la redevance d'occupation du domaine public et s'appliquera en fonction du nombre de m<sup>2</sup> occupés par le véhicule, fixe à 3,00 € la redevance journalière pour le branchement électrique, précise que le recouvrement des sommes dues auprès des marchands ambulants fera l'objet d'un titre de recette pour versement dans la caisse du Receveur Municipal.

## ◆ CESSIION DE BAIL A CONSTRUCTION

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la Municipalité a signé un bail à construction le 21 Mai 1985 d'une durée de 50 ans avec la SARL VETIMA sur la parcelle cadastrée section AE n°55, lieu-dit Chaussières Sud.

Par courrier en date du 27 Janvier 2015, Me Henri LE BARBIER, Notaire à Excideuil, informe Madame le Maire que la SARL VETIMA souhaite céder le bail à construction dont elle bénéficie à M Christian MAZI, gérant de société, demeurant à Coulounieix-Chamiers (24660).

La signature de l'acte aura lieu prochainement en l'étude de Me BRUS, Notaire associé à VERGT.

Dans son courrier, Me LE BARBIER demande à Madame le Maire d'intervenir à l'acte de cession et par conséquent de dispenser au Notaire la notification de ladite cession par exploit d'huissier, comme il est indiqué dans le bail à construction.

En outre, dans le chapitre « Charges et Conditions » du bail à construction, articles VII et VIII, il est stipulé que « le Preneur pourra céder conformément à la loi tout ou partie de ses droits ou les apporter en société à des tiers de son choix. Le concessionnaire ou la société bénéficiaire de l'apport devront s'engager directement envers le Bailleur à l'exécution de toutes les conditions du présent bail à construction.

Ils demeureront tenus solidairement entre eux et vis-à-vis du Bailleur des mêmes obligations que le preneur et celui-ci restera garant et en demeurera tenu solidairement avec ceux qu'il se sera substitué ».

Dans son courrier, Me LE BARBIER demande la possibilité de modifier les clauses du bail à construction en déchargeant la SARL VETIMA de toute solidarité à l'égard du nouveau preneur.

À noter que l'article XI permet la résiliation du bail « de plein droit en cas de défaut de paiement de son prix ou d'exécution de l'une ou l'autre des charges et conditions du bail ».

Madame le Maire demande au Conseil Municipal son avis sur ces questions.

*Le conseil municipal, à l'unanimité autorise Madame le Maire à intervenir à l'acte de cession, à signer l'acte de cession et par conséquent à dispenser le notaire de lui notifier ladite cession par exploit d'huissier, décide de décharger la SARL VETIMA de toute solidarité envers le nouveau preneur.*

## ◆ QUESTIONS – INFORMATIONS DIVERSES

### ->Intervention d'Alain VAUGRENARD

État d'avancement du PLUI :

L'approbation devrait être effective en mai 2016 et

rendra le Plan d'Occupation des Sols caduque.

### Plan Communal de Sécurité :

Mise en place d'un plan communal de sécurité définissant les risques, à utiliser en cas de crise.

Un comité de pilotage a été mis en place comprenant des élus, le chef du centre de secours, les directrices de la cité scolaire et de l'EHPAD.

### ->Intervention d'Hélène DENYS

L'entreprise FRERY, gestionnaire du marché hebdomadaire, a fait parvenir, sur notre demande, le compte de résultat des droits de place pour l'année 2014.

Il est déficitaire de 861,34€ pour 2014. (Le fermage annuel versé à la commune s'élève à 6 441,42€).

Ce marché existe, résiste et c'est une chance pour le commerce et l'habitude des gens sachant qu'il n'y a pas d'autre marché dans les environs le jeudi.

### ->Intervention de Paulette BOUKHALO

#### Association AVCR :

Un courrier a été adressé à tous les conseillers municipaux et communautaires afin de faire appel à de bonnes volontés avec comme objectif proposer une politique culturelle sur l'ensemble du territoire digne de ce nom. La présidente a rencontré M. Charles LABROUSSE pour proposer la compétence culture à la Communauté de communes Causses et Rivières : aucune suite n'a été donnée.

M. Guy BOUCHAUD a proposé que chaque commune participe à ce programme culturel.

### -> Intervention de Marc BUFFAT

Station d'épuration : Un certain nombre de panne ont été constatées au niveau des pompes et de l'armoire. Ces pannes ont généré une consommation d'eau de 2 000 m<sup>3</sup>. La facture a été envoyée à l'entreprise concernée.

### -> Intervention de Francis NAUD

Il déplore que le chemin de la station d'épuration soit confondu avec une piste de rallye. Il conviendrait de sensibiliser les employés de SOGEDO.

### ->Intervention de René THOMASSON

#### Réfection vestiaire rugby :

Les employés municipaux ont rénové les vestiaires avec notamment la pose de carrelage. Le problème majeur du manque de respect des locaux par les utilisateurs de la cité scolaire doit être solutionné au plus vite. La cité scolaire s'était engagée à fournir du matériel pour l'entretien. Un état des lieux devra être fait à la reprise.

#### Remise aux normes de la piscine :

Les moteurs des pompes ne sont toujours pas réparés.

Suite à une conversation téléphonique avec un chef de service de l'ARS, il s'avère que nous ne sommes pas tenus de changer les pavés autobloquants. Par contre, les registres devront être à jour et les agents formés au traitement de l'eau.

# Les Dates à Retenir

Liste non exhaustive veuillez nous excuser pour les éventuels oublis

## AVRIL

- ◇ 18 Avril à Excideuil : Cinéma « American Sniper », salle de spectacles du Château à 20h30.
- ◇ 22 Avril à Excideuil : Cinéma « La Famille Bélier », salle de spectacles du Château à 15h.
- ◇ 22 Avril à Excideuil : Cinéma « La Dolce Vita » en VO, salle de spectacles du Château à 20h30.
- ◇ 25 Avril à Excideuil : Cinéma « Bis », salle de spectacles du Château à 20h30
- ◇ 26 Avril à Excideuil : Match de l'équipe 2 du FCESM contre Montignac ES 3 à 13h45.
- ◇ 26 Avril à Excideuil : Match de l'équipe 1ère du FCESM contre E. Sarrazac St Paul à 15h30.
- ◇ 27 Avril à Clermont d'Excideuil : Rendez-vous Lecture organisé par Clermont Passions.
- ◇ 29 Avril à Excideuil : Cinéma « Les Nouveaux Héros », salle de spectacles du Château à 15h.
- ◇ 29 Avril à Excideuil : Cinéma « Un Homme Idéal », salle de spectacles du Château à 20h30.

## MAI

- ◇ 2 Mai à Excideuil : Vernissage de l'exposition « Soleil Vibrants » de Virginie Gouband dans le cadre des Rendez-Vous de Mai au Moulin de la Baysse à 18h30 - Exposition du 2 au 31 Mai.
- ◇ 4 Mai à Clermont d'Excideuil : Après-Midi récréative avec le Club du 3ème âge.
- ◇ 5 Mai à St Raphaël : Voix de l'Hiver, spectacles « Mon Oncle le Jaguar », salle des fêtes à 20h30.
- ◇ 8 Mai à Excideuil : Fête du Village au Cayrifour à Saint Martin.
- ◇ 8 Mai à Excideuil : Cérémonie de commémoration au Monument aux Morts.
- ◇ 10 Mai à Excideuil : Match de l'équipe féminine du FCESM contre Pays Dronne Double à 15h30.
- ◇ 11 au 22 Mai à Excideuil : Exposition Synoptiques - Mises au Jour FDAC collection 2013 - Vernissage le 12 mai à 18h30.
- ◇ 11 Mai à Clermont d'Excideuil : Café Littéraire avec Clermont Passions.
- ◇ 13 Mai à Excideuil : Concert du Conservatoire de Musique, salle de Spectacles du Château à 20h30.
- ◇ 17 Mai à Clermont d'Excideuil : Promenade Botanique avec Clermont Passions.
- ◇ 17 Mai à Excideuil : Match de l'équipe 2 du FCESM contre Plazac AS à 13h45.
- ◇ 17 Mai à Excideuil : Match de l'équipe 1 du FCESM contre Périgueux AS 2 à 15h30.
- ◇ 18 Mai à St Médard d'Excideuil : Don du sang à la salle des fêtes de 15h à 19h.
- ◇ 21, 22 et 23 Mai à Excideuil : Représentations de l'atelier théâtre du lycée, salle de spectacles du château.
- ◇ 25 Mai à Clermont d'Excideuil : Rendez-vous Lecture avec Clermont Passions.
- ◇ 29 Mai à Excideuil : Fête du Voisinage organisée par Anim'Excideuil.
- ◇ 30 Mai à Excideuil : Conférence de Jacqueline Desthomas-Denivelle « Un Carnet de Guerre », salle du Conseil de la Mairie à 17h.
- ◇ 31 Mai à Excideuil : 70ème anniversaire du Secours Populaire, salle de spectacles du Château.

## JUIN

- ◇ 1er Juin au 30 Septembre à Excideuil : La Galerie, espace accueillant divers artistes en exposition - Mise en place par l'AVCR.
- ◇ 1er Juin à Clermont d'Excideuil : Après-Midi récréative avec le Club du 3ème âge.
- ◇ 2 au 6 Juin à Excideuil : Rallye sportif, pédestre et culturel Val Natura (réservé aux séniors de + de 55 ans).
- ◇ 6 et 7 Juin à Excideuil : Fête de la Pêche et de l'Eau au Moulin de la Baysse organisé par les Amis et Riverains de la Loue : journée découverte pour les enfants et concours de pêche ouvert à tous.
- ◇ 6 au 23 Juin à Excideuil : Exposition Synoptiques - Fanny Dumain, photographe - Vernissage le 6 juin à 18h30.
- ◇ 7 Juin à Excideuil : 2ème Vide-Atelier d'Artistes organisé par l'AVCR
- ◇ 7 Juin à St Médard d'Excideuil : « Fêtons le St Médard autrement », thé dansant dans la salle polyvalente, organisé par Mémoire de Pierre.
- ◇ 8 Juin à Clermont d'Excideuil : Café Littéraire avec Clermont Passions.
- ◇ 9 Juin à Excideuil : Voix de l'Hiver, spectacles « Lost in Tchékhev », salle de spectacles du Château à 20h30.
- ◇ 12 et 14 Juin à Excideuil : Fête traditionnelle des jeux anciens : la Balada.
- ◇ 13 Juin à St Germain des Prés : Fête de la musique au Petit St Germain.
- ◇ 19 Juin à Excideuil : Spectacle des écoles, salle de spectacles du château.
- ◇ 21 Juin à Excideuil : Fête de la Musique et feu de la St Jean organisés par Anim'Excideuil.
- ◇ 27 Juin à Excideuil : Concert de la chorale « La Clef des Chants », salle de spectacles du Château.
- ◇ 27 Juin à Excideuil : Tournoi de toucher à Rugby, challenge Baby Blondel, zumba et paella, organisés par l'Avenir Excideuil Rugby dans la journée et jusqu'à 21h.
- ◇ 27 Juin à St Germain des Prés : Concours de pétanque, grillades, feu de la St Jean.

**NOUVEAU A EXCIDEUIL : Permanences des Bâtiments de France chaque mois**  
**Prochaine permanence avec Fabrice Turpin le 22 Avril de 14h à 17h.**  
**Prise de rendez-vous à la Mairie au 05 53 55 31 05**

## EN BREF

### ➤ Horaires de la Mairie

*lundi, mercredi, jeudi :*

de 9<sup>h</sup> à 12<sup>h</sup>30 et de 14<sup>h</sup> à 18<sup>h</sup>

*Mardi, vendredi :* de 9<sup>h</sup> à 12<sup>h</sup>30 et de 14<sup>h</sup> à 17<sup>h</sup>

Tél : 05 53 55 31 05 / Courriel : [mairie@excideuil.fr](mailto:mairie@excideuil.fr)

Site Internet : <http://www.excideuil.fr>

### ➤ Horaires de la Bibliothèque

*Mercredi de* 10<sup>h</sup> à 12<sup>h</sup> et de 14<sup>h</sup> à 18<sup>h</sup>

*Jeudi de* 10<sup>h</sup> à 12<sup>h</sup>

*Samedi de* 10<sup>h</sup> à 12<sup>h</sup>

Prêt 5 livres - 28 Jours

3 CD - 2 semaines / 2 DVD - 2 semaines

Tarif familial unique : 7€ par an - 05 53 62 15 42

### ➤ Communauté de Communes Causses et Rivières en Périgord

*Avenue André Audy*

Horaires d'ouvertures :

Lundi au vendredi 9<sup>h</sup> à 12<sup>h</sup>30 et 13<sup>h</sup>30 à 17<sup>h</sup>

Tél : 05 53 62 46 58

Courriel : [causses.rivieres-perigord@wanadoo.fr](mailto:causses.rivieres-perigord@wanadoo.fr)

Site Internet : <http://www.cccrp.fr>

### ➤ Office de Tourisme

Place du Château

Téléphone : 05 53 52 29 79

Site Internet : <http://www.naturellementperigord.fr>

## LES PERMANENCES

### Mairie

Le Maire et les adjoints, tel 05 53 55 31 05

**Le Maire**, Annie SEDAN : Sur Rendez-Vous

**1<sup>er</sup> adjoint**, Marc BUFFAT : Lundi 10<sup>h</sup> à 12<sup>h</sup> sur RDV

**2<sup>ème</sup> adjoint**, Françoise COURNU :

Mardi 10<sup>h</sup> à 12<sup>h</sup> sur RDV

**3<sup>ème</sup> adjoint**, Alain VAUGRENARD :

Mercredi 10<sup>h</sup> à 12<sup>h</sup> sur RDV

**4<sup>ème</sup> Adjoint**, Paulette BOUKHALO :

Samedi 10<sup>h</sup> à 12<sup>h</sup> sur RDV

A.D.I.L (Informations sur le logement)

4<sup>ème</sup> Jeudi du mois de 9<sup>h</sup> à 12<sup>h</sup>30 - 05 53 09 89 89

Conciliateur de Justice :

1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> Jeudi du mois - 14<sup>h</sup> à 16<sup>h</sup> - *Sur RDV*

Sécurité Sociale :

Tous les mardis après-midi - 14<sup>h</sup> à 16<sup>h</sup>

### Centre Hospitalier

Consultation d'Ophthalmologie :

1<sup>er</sup> Jeudi de chaque mois

*Sur RDV au 05 53 62 25 07 de 9<sup>h</sup> à 16<sup>h</sup>30*

**Rue André Audy - Ancienne gendarmerie,**

**05 53 62 40 62 :**

Aide à domicile du Haut Périgord :

Tous les Jeudis après-midi

Assistante sociale : Lundi de 13<sup>h</sup>30 à 16<sup>h</sup>30

*sur RDV*

Consultation des Nourrissons :

Tous les 4<sup>ème</sup> Jeudis du mois *Sur RDV*

Mission Locale Haut Périgord :

1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> Jeudis de chaque mois 05 53 52 59 91

## 8, avenue du Dr Tocheport

MSA Retraite agricole :

Tous les Jeudis de 14<sup>h</sup> à 16<sup>h</sup>30

*Sur RDV au 0 811 65 65 66*

## 10, avenue du Dr Tocheport

Boutique Solidaire Association Phoenix :

Tous les 1<sup>er</sup> Jeudi du mois de 11<sup>h</sup> à 13<sup>h</sup> et de 13<sup>h</sup>30 à 15<sup>h</sup>

## Place Roger Célérier

FNACA : Tous les 1<sup>er</sup> jeudis de chaque mois

Services aux familles :

Cabinets d'Infirmières : 05 53 62 45 89 ou

05 53 62 43 82

Centre de Loisirs : Mercredi et vacances scolaires

Tel : 06 78 25 36 69 ou 05 53 52 21 60

Centre Médico Psychologique :

*Pour enfants et Adolescents :* 05 53 62 98 33

*Pour Adultes :* 05 53 62 98 36

Portage de repas : Tel: 05 53 62 25 01 ou 05 53 62 25 17

Relais Assistante Maternelle : 05 53 52 34 85 ou

06 27 52 05 54

## Pharmacies, médecins et ambulances

**Pour les médecins et les ambulances, faites le 15.**

**Pharmacies de garde pour les mois de  
Février, Mars et Avril 2015 :**

LES TABLEAUX ONT ÉTÉ ARRÊTÉS AINSI SOUS  
RÉSERVES DES RÉQUISITIONS DE LA PRÉFECTURE

### • Du 10 au 17 Avril :

Varachaud à Sarliac sur l'Isle, tel 05 53 07 81 25

### • Du 17 au 24 Avril :

Poisson-Legrain à Cherveix-Cubas, tel 05 53 50 41 12

### • Du 24 Avril au 1er Mai :

Dufraisse à Excideuil, tel 05 53 62 21 80

### • Du 1er au 8 Mai :

Vidal à Sorges, tel 05 53 05 02 16

### • Du 8 au 15 Mai :

Ré à Payzac, tel 05 53 52 70 19

### • Du 15 au 22 Mai :

Giraud à Savignac les Églises, tel 05 53 50 40 23

### • Du 22 au 29 Mai :

Chatenet à Lanouaille, tel 05 53 52 63 22

### • Du 29 Mai au 5 Juin :

Schmitter à Cubjac, tel 05 53 05 30 17

### • Du 5 au 12 Juin :

Serena à Excideuil, tel 05 53 62 40 09

### • Du 12 au 19 Juin :

Dufour à Hautefort, tel 05 53 50 40 23

### • Du 19 au 26 Juin :

Alessandri à Corganc sur l'Isle, tel 05 53 55 23 05

### • Du 26 Juin au 3 Juillet :

Péré à Génis, tel 05 53 52 48 03

## CARNET

### Nos Peines

Simone BOUDY  
Germaine GERAUD  
Yvonne LASSAGNE  
Jeannine YOUX

